



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE & DE RÉSERVATION

Applicable aux séminaires et team building du 05/04 au 03/11/2025

Les présentes conditions générales de ventes ont vocation à régir les relations entre le client et le Parc Du coq à l'âne, marque de l'Entreprise individuelle Monsieur Olivier CORNET, dont le siège social se situe au 12 Rue du Moulin 79210 SAINT-GEORGES-DE-REX, immatriculée sous le numéro de SIRET : 408 396 711 00058. La réservation ou achat effectué via le présent site, par courriel ou par téléphone implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales qui prévalent sur toutes autres clauses et conditions.

Est considéré comme un groupe toute entité, agence, comité d'entreprise, association, club, rassemblement de personnes, etc. de plus de 20 personnes dont le prix fait l'objet d'un devis ou règlement global.

Est considéré comme un acheteur toute personne physique ou morale qui réserve et/ou achète un séjour, une activité, une visite, une prestation repas proposé par le Parc Du coq à l'âne pour le compte d'un groupe.

Toute réservation d'un séjour, une activité, une visite, une prestation repas implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions générales qui prévalent sur toutes autres clauses et conditions.

## CONDITIONS DE RÉSERVATION

L'acheteur est informé que le formulaire de devis / pré-réservation disponible sur le site ne permet pas une réservation avec paiement en ligne. Pour effectuer une demande de réservation concernant un groupe, il est recommandé de prendre directement contact avec le Parc Du coq à l'âne aux coordonnées indiquées à la rubrique « Nous contacter » ou « Service commercial » du site ou suivant le formulaire de contact sur les pages dédiées à chaque type de groupes sur le site.

L'offre de prix établie à la demande de l'acheteur est valable 1 mois à partir de la date indiquée sur le devis. Elle garantit à l'acheteur le tarif proposé, sous réserve de disponibilité au moment de la confirmation de réservation. La confirmation de réservation doit intervenir au minimum 14 jours avant l'avènement de la ou les prestation(s).

Afin de confirmer sa réservation, l'acheteur devra nous retourner, avant la date indiquée sur le devis, un (1) exemplaire du devis et des conditions générales de vente dûment datés et signés avec la mention « bon pour accord ». Ces documents devront obligatoirement être accompagnés du paiement des arrhes prévues à l'article « Arrhes et facturation », si le devis mentionne le versement d'arrhes.

Cette proposition commerciale ne garantit pas une réservation des espaces et prestations concernés.

Seule une confirmation écrite de votre part, par la signature du devis ainsi que le versement des arrhes (si mentionnés sur le devis) nous permettront de réserver définitivement la ou les prestations souhaitées.

Notre devis est établi en fonction de votre demande spécifique que vous avez mentionné en remplissant le formulaire de pré-réservation propre à chaque type de groupe. Si vous veniez à changer le contenu de votre programme, nous nous réservons le droit de vous demander à nouveau de compléter, signer et tamponner le formulaire de pré-réservation et/ou de modifier notre offre tarifaire en conséquence

## ARRHES ET FACTURATION

Si mentionné sur le devis, un arrhe égal à 50% du montant total TTC indiqué sur le devis sera requis à la signature du devis et avant la manifestation.

Le règlement des arrhes devra s'effectuer par chèque à l'ordre du Parc Du coq à l'âne ou par virement bancaire sur le compte suivant :

Crédit Mutuel - Monsieur CORNET Olivier  
IBAN : FR76 1551 9391 1200 0215 7110 121

Le règlement des extras et autres prestations réclamées individuellement par un membre du groupe, sera effectué directement par la personne concernée à la réception avant son départ (paiement individuel). À défaut de règlement par un ou plusieurs membres du groupe de prestations réclamées en sus des prestations incluses au contrat, la facture sera adressée à l'acheteur qui s'engage à la régler à sa date d'échéance. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

## CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Nos prix et tarifs sont exprimés en Euros.

Les factures sont payables à la date d'échéance qui y figure. En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront appliquées, correspondantes à trois fois le taux annuel d'intérêt légal en vigueur calculé depuis la date d'échéance jusqu'à complet paiement du prix. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à notre égard, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Le paiement d'une taxe de séjour pourra être demandé sur place en cas de location d'hébergement(s).

## CONDITIONS D'ANNULATION

Conformément à l'article L. 121-21-8 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut pas être exercé.

Toute annulation doit être confirmée et justifiée auprès de notre Réception par courrier ou e-mail.

Outre les arrhes versées (si mentionnées sur le devis), restant acquises au Parc Du coq à l'âne, toute annulation totale ou partielle par le client entraînera des pénalités selon les modalités suivantes :

A partir de J-3, toute annulation ou modification partielle donne lieu à une facturation totale de tout le Chiffre d'Affaire confirmé.

## FORCE MAJEURE

Notre Entreprise ne pourra être tenue responsable dans le cas où la non-exécution de l'une de ses obligations résulte d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code civil. En cas de survenance d'un cas de force majeure, les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

## LITIGES

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales est soumis au droit français.

Les éventuelles contestations et réclamations qui pourraient naître à l'occasion de la manifestation devront être formulées par écrit et adressées à notre Entreprise dans un délai maximum de 7 jours après la fin de la manifestation/hébergement.

En cas de contestation avec un client agissant en tant que professionnel, relative à l'exécution du contrat de fourniture de prestations, à l'interprétation ou l'inexécution des clauses et conditions ci-dessus indiquées, les tribunaux compétents seront ceux soumis au droit français.